Département du Maine et Loire

PLAN DE BORNAGE - Echelle: 1/500

Commune de MAUGES-SUR-LOIRE Lotissement "L'Orthionnerie "



Légende:

Dossier: C.090.2016-160990

C.090.2016 160990-PDL-IND A.DWG

Date: 17/06/2019

PLAN DE VENTE LOT n°20

Cadastre:

Section 212 AM - n° 1175-1184 Surface arpentée: 605 m² Surface plancher maximale : 250 m²

PLAN DE SITUATION - Sans échelle PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle -sur-Loire la Que 4 3 2 6 8 10 9 11 /19 18 16 15

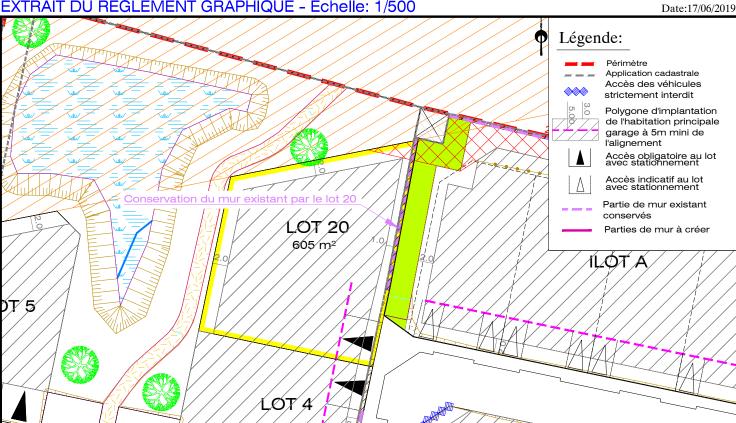
Bornes (lot borné à 2m en parallèle des limites de voies) Limites périmétriques Section AM n°249 Application cadastrale (tracé figuratif) Chemin piétonnier PPRI - Zone R2 Servitude réseaux - inconstructible Accès obligatoire au lot Accès indicatif au lot 7-----Parties de mur existant conservés Parties de mur à créer Espaces verts - piétonnier Aire de répurgation en enrobé **LOT 20** Chaussée, trottoir et stationnement 605 m² Signalisation "STOP" à mettre en place 610m² Arbre projet - position indicative AM n°1175 et AM n°1184

Géomètres-Experts-Fonciers 18 rue du Devau - BP 60204 - 49302 CHOLET cedes Tél. 02 41 62 22 39 / Fax. 02 41 62 87 05 / cholet@airege

NOTA : L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

AM n°1

EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE - Echelle: 1/500



EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/300 Légende: hum Réseaux Eaux Pluviales Réseaux Eaux Usées Branchement Eaux Pluviales Branchement Eaux Usées Regard de visite Bouche d'engouffrement Tabourets à passage direct EU / EP tampon fonte **LOT 20** Candélabre Réseaux souples Coffrets réseaux souples Cote TN avant travaux Cote voirie définitive T: 17.52 Pente voirie projetée R: 15.85 Bordure T2-CS1 Bordure P1 si nécessaire P: 1.67 Arbre projet - position indicative Servitude réseaux inconstructible Talus sur Parcelles NOTA: les positions et les dimensions de cauéreur et le constructeur devront 'assurer, après visite sur site, de la 1 (EP4) sition exacte des éléments techniques 79 (EP6) Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre LOT 4 peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chanti ans que leur responsabilité ne puisse être